

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2025

Présidente de séance : Madame Christiane Martin.

Présents : Mesdames Martin, Hérissé, Jacquin, Pinier, Brochard et Messieurs Lanos, Blossier.

Mme Elodie Leffray donne procuration à Mme Danielle Hérissé.

Mr Stéphane Péan donne procuration à Mme Christiane Martin.

Mr Pascal Jacques donne procuration à Mme Katia Jacquin.

Mme Nadège Carreau donne procuration à Mme Stéphane Brochard

Absent excusé : Mr Nicolas Legeard

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie Pinier.

Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 juillet 2025 : approuvé à l'unanimité.

FINANCES :

Délibération pour virements de crédits :

Afin d'ajuster certains articles budgétaires, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

- 65888	:	- 1 200 €
- 66111	:	+ 1 200 €
- 2111	:	- 1 500 €
- 1641	:	+ 1 500 €

Vote à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL :

1) Participation à la protection sociale complémentaire Santé des agents :

Obligation de participer financièrement, à partir du 1^{er} janvier 2026, à la Complémentaire Santé de chaque agent disposant d'un contrat individuel labellisé (minimum de 15 € brut par mois).

Proposition d'une somme identique (**15 €**) pour chaque agent concerné. Cette proposition est soumise à l'avis du CST du Centre de Gestion pour adoption de la délibération.

2) Contrat collectif Complémentaire Santé :

Le Centre de Gestion proposera un contrat collectif à compter du 1^{er} juillet 2027. L'adhésion sera facultative mais la commune valide sa déclaration d'intention de rejoindre le projet de consultation relative à la Santé (sans engagement pour le moment). Vote à l'unanimité.

M.A.M :

Délibération pour travaux supplémentaires : il s'agit de la mise en place d'un interphone vidéo au portail extérieur pour un montant de 2 491 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de reporter sa décision et sollicite d'autres devis auprès, notamment, d'artisans de la commune. Vote à l'unanimité.

CESSION DU BAR / TABAC :

Délibération pour la gratuité de loyer : dans le cadre de la cession du fonds de commerce du Bar / Tabac, un accord verbal pour la gratuité de 2 mois de loyer avait été convenu. Mais, la signature de l'acte authentique de cession a été reportée à plusieurs reprises (pour des raisons administratives notamment).

Par conséquent, proposition de maintenir la gratuité des 2 mois de loyers mais au profit des anciens et des nouveaux propriétaires (à hauteur d'un mois chacun). Vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

La commission « Enfance Jeunesse » de la Communauté de Communes a demandé à avoir le nom d'un référent pour les aléas qui pourraient arriver à l'occasion des rencontres interprofessionnelles du RAMPE. Madame Christiane Martin se proposant ; son nom sera communiqué à ladite commission.

DATES A RETENIR :

Réunions du Conseil Municipal :

- le 25 octobre 2025 à 9 heures 15.
- le 18 février 2026 à 18 heures 15 : coût Elèves, Vote des subventions, CFU 2025 + Budget 2026 du Budget Assainissement
- le 28 février 2026 à 9 heures 15 : CFU 2025 + Budget 2026 du Budget de la Commune.

Cérémonie des Vœux du Maire : le 10 janvier 2026 à 10 heures 30

Elections municipales : les 15 et 22 mars 2026

La séance est levée à 11 heures 30.

Le Maire
Christiane MARTIN

La Secrétaire de séance
Stéphanie PINIER